

## Recensement agricole 2020 - Nièvre

# Les exploitations nivernaises spécialisées en bovin viande restent majoritaires malgré une forte baisse

La Nièvre compte plus de 2 700 exploitations agricoles en 2020. C'est 21 % de moins qu'il y a 10 ans, soit une baisse égale à celle observée en Bourgogne-Franche-Comté sur la même période. Les exploitations du département valorisent en moyenne 134 ha, c'est 26 % de plus qu'en 2010. L'agriculture nivernaise se caractérise par une forte présence de bovins viande à l'est et au sud du département et de grandes cultures au nord-ouest. En 2020, 4 300 emplois en équivalent temps plein sont employés dans les exploitations de la Nièvre.

### Des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes

La forte baisse du nombre d'exploitations n'est pas nouvelle. En 50 ans, ce nombre a été divisé par 3,6, passant de 9 900 exploitations en 1970 à 2 750 en 2020. Il était de 3 480 en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) nivernaise représente 367 800 ha en 2020 (-0,6 % en 10 ans) et place le département au 4e rang régional avec 15 % de la SAU

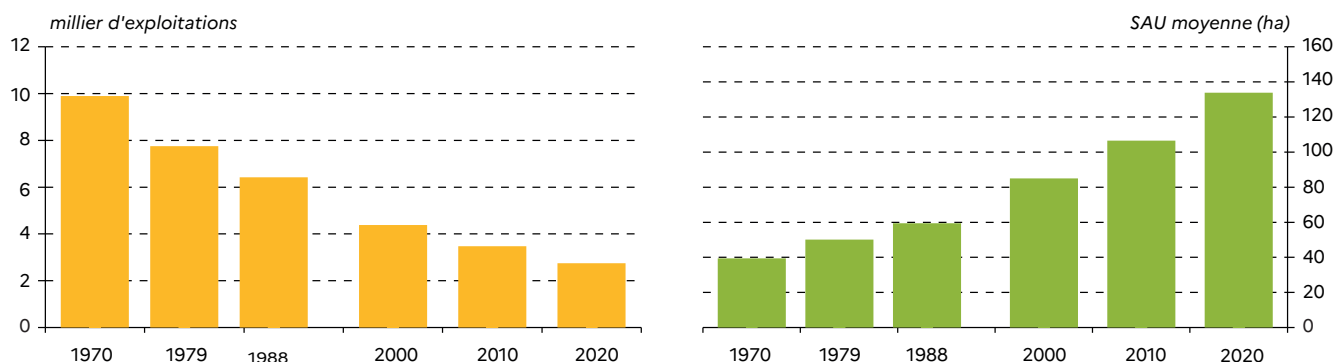
de la région. La baisse du nombre d'exploitations couplée au quasi maintien de la SAU signifie que les exploitations sont de plus en plus grandes. La surface moyenne des exploitations nivernaises est de 134 ha (+ 25 % en 10 ans), soit 30 ha de plus que la moyenne des exploitations en Bourgogne-Franche-Comté. La Nièvre est d'ailleurs le

département de la région avec la SAU moyenne la plus élevée, devant la Haute-Saône et l'Yonne. Près de 10 % des exploitations du département sont en Agriculture biologique, un chiffre en hausse de plus de 7 points en 10 ans, ce qui place le département au 5e rang de la région pour sa part d'exploitations conduites en agriculture biologique.

### Graphique 1

#### En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne presque 100 ha

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Département de la Nièvre, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



## Tableau

### Le recensement agricole en quelques chiffres dans la Nièvre

	2010	2020	Évolution Nièvre 2020/2010	Évolution BFC 2020/2010
Exploitations (nombre)	3 480	2 750	- 21%	- 21 %
dont à spécialisation végétale (%)	24,8	30,5	+ 5,7 points	+ 6,5 points
à spécialisation animale (%)	62,9	56,9	- 6,0 points	- 4,9 points
mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)	12,3	12,6	+ 0,3 point	- 1,8 point
Part des exploitations sous statut individuel (%)	70,6	64,4	- 6,2 points	- 14,8 points
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	3,0	10,2	+ 7,2 points	+ 7,8 points
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>2</sup> (%)	11,9	20,0	+ 8,1 points	+ 4,8 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	4 170	3 500	- 16%	- 16 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	18,8	23,6	+ 4,8 points	+ 3,3 points
femmes (%)	19,6	21,3	+ 1,7 points	+ 1,3 point
Travail agricole (nombre d'ETP) <sup>3</sup>	5 100	4 260	- 16%	- 8,9 %
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	106	134	+ 26%	+ 27,4 %
SAU totale (ha)	370 200	367 800	- 0,6%	+ 0,1%
dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)	34,1	34,7	+ 0,6 point	- 1,5 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	62,4	60,7	- 1,7 points	+ 0,7 point
cultures permanentes (%)	0,7	0,7	0,0 point	+ 0,1 point
Cheptel (millier d'UGB)	304	277	- 9%	- 5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Fleurs et plantes exclues en 2010.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Département de la Nièvre, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

### 83 % de la SAU détenue par des moyennes et grandes exploitations

Avec l'agrandissement des structures, les exploitations moyennes et grandes (celles qui détiennent plus de 100 000 euros de PBS annuelle – cf. sources et définitions) valorisent désormais 83 % de la SAU du département soit 2,8 points de plus qu'en 2010. Elles représentent 55 % des exploitations en 2020 contre 48 % il y a 10 ans. Les grandes exploitations (PBS supérieure à 250 000 euros) sont les seules à gagner des effectifs sur ces 10 dernières années (+12 %, contre -34 % pour les micros, -27 % pour les petites et -18 % pour les moyennes).

Les exploitations moyennes et grandes représentent 74 % des exploitations spécialisées en polyculture et polyélevage et 63 % de celles spécialisées en bovins viande.

A l'opposé, les micros et petites

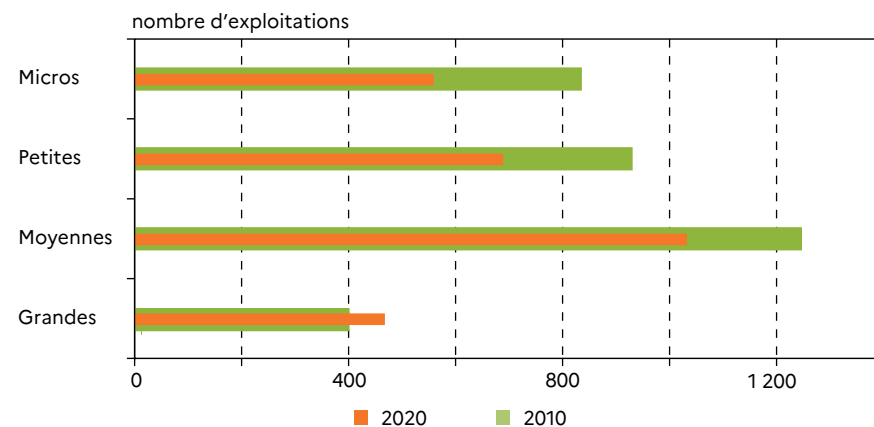
exploitations (moins de 100 000 euros de PBS) valorisent 17 % de la SAU. Elles représentent aujourd'hui 45 % des exploitations (c'est 6 points de moins qu'il y a 10 ans suite

à l'agrandissement des structures) et sont majoritaires dans les exploitations spécialisées en ovins et autres herbivores (88 %) et en grandes cultures (53 %).

### Graphique 2

#### Les grandes exploitations sont les seules dont l'effectif augmente entre 2010 et 2020

Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : Département de la Nièvre, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

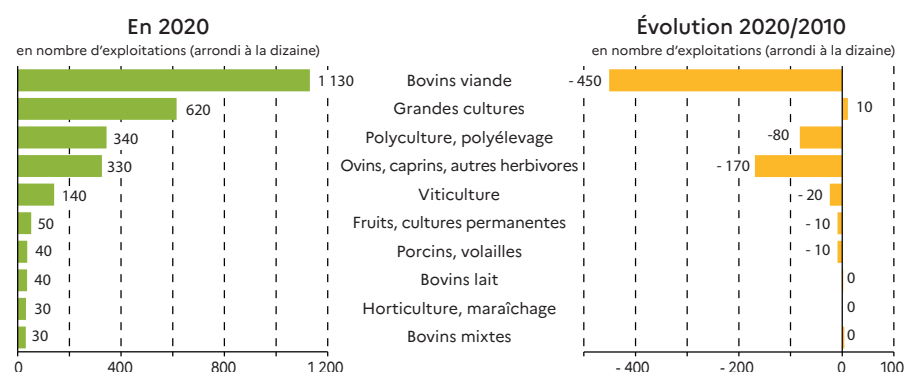
## Plus de 40 % des exploitations spécialisées en bovins viande dans la Nièvre

La principale orientation technico économique (OTEX – cf. sources et définitions) dans la Nièvre est l'élevage bovin viande avec 1 130 exploitations en 2020. Les grandes cultures sont la deuxième spécialisation nivernaise avec 620 exploitations et la polyculture et polyélevage complète le top 3 avec 340 exploitations. Le nombre d'exploitations a chuté dans quatre des cinq spécialisations les plus importantes du département. Cette baisse est particulièrement marquée en bovins viande (-450 exploitations en 10 ans, soit -28 %), mais aussi en polyculture et polyélevage (-80 exploitations, soit -19 %) et en ovins, caprins et autres herbivores (-170 exploitations depuis 2010, soit -34 %). La baisse du nombre d'exploitations spécialisées en bovins viande a pour conséquence une chute du nombre

### Graphique 3

Les exploitations spécialisées en bovins viande restent majoritaires malgré une forte baisse.

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Nièvre, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

d'UGB dans la Nièvre : il passe de 304 000 en 2010 à 277 000 en 2020, soit une baisse de 9 % en 10 ans. Seules les grandes cultures ont gagné des exploitations, une dizaine en 10 ans. Contrairement au reste de la région, la Nièvre est le seul département où

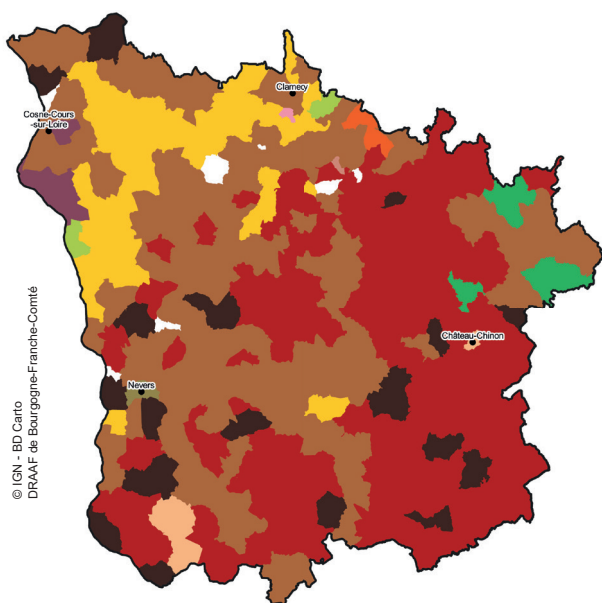
le nombre d'exploitations de l'OTEX Fruits et autres cultures permanentes n'arrive pas en dernière ou avant-dernière position, en raison de la présence d'exploitations spécialisées en arbres de Noël (nordmanns, épicéas...).

## Bovins viande à l'est et au sud, grandes cultures au nord-ouest, et sapins de Noël dans le Morvan

Le massif du Morvan et ses contreforts présentent un potentiel pédologique limité, ainsi l'herbe s'impose à l'est du département. Elle côtoie des terres labourables en progressant vers l'ouest. Celles-ci dominent au nord-ouest. La Nièvre est donc spécialisée en bovins viande à l'est et au sud du département, et en grandes cultures au nord-ouest, ces deux spécialisations étant séparées par des exploitations orientées en polyculture et polyélevage.

La Nièvre est une terre de bovins charolais. La race charolaise s'est diffusée à partir de son berceau du sud-ouest de la Saône-et-Loire du fait de sa double valorisation trait-viande. La Nièvre a accueilli sur son territoire des éleveurs de charolais qui ont contribué à la renommée et à la diffusion de cette race. En 2020, les exploitations spécialisées en bovins viande représentent 41 % des exploitations nivernaises. Parmi les moyennes et les grandes exploitations, cette spécialisation représente même près de la moitié des exploitations.

La Nièvre est aussi spécialisée dans un marché de niche : les sapins de Noël. La surface cultivée régionale (1 640 ha) représente un quart de la surface cultivée en France. Avec une soixantaine d'exploitations productrices pour près de 880 ha cultivés en 2020 dans la Nièvre le département se place au 1er rang français pour sa SAU en arbres de Noël devant la Côte d'Or (380 ha) et la Calvados (300 ha). Dans la région, ce marché de niche se situe principalement dans le Morvan. Une demande de reconnaissance des sapins de Noël du Morvan en Indication Géographique Protégée (IGP) est même étudiée par les professionnels de la filière.



© IGN - BD Cartho  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

Sources : Agreste - Recensement agricole 2020 Données provisoires

#### Orientation technico-économique de la commune

- Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Viticulture
- Volailles
- Autres grandes cultures
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Bovins mixte
- Légumes ou champignons
- Bovins lait
- Porcins
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Bovins viande
- Polyculture et/ou polyélevage
- Non classée
- Sans siège d'exploitation

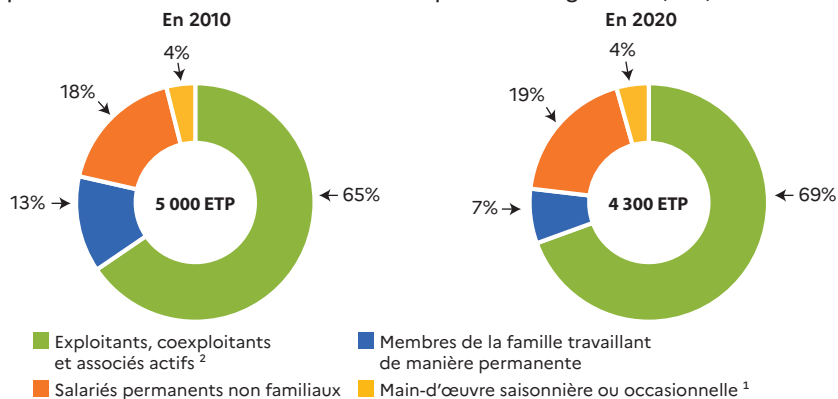
## Une évolution de l'emploi vers de la main d'œuvre non familiale

En 2020, l'agriculture nivernaise assure un emploi permanent à plus de 5 000 personnes, ce qui correspond, emplois saisonniers compris, à 4 300 équivalents temps plein (ETP - cf. sources et définitions). C'était 5 000 équivalents temps plein il y a 10 ans, soit une chute de 14 % dans le département depuis le dernier Recensement Agricole. Cette baisse est plus marquée qu'au niveau régional (- 9 %). Comme en 2010, les exploitants, coexploitants et associés actifs représentent la majorité des emplois avec près de 70 % de l'emploi agricole nivernais. C'est 8 points de plus qu'au niveau régional. Ceci est lié à la forte présence de GAEC. Les salariés permanents non familiaux représentent ensuite près

### Graphique 4

#### La main d'œuvre familiale a diminué de moitié

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles<sup>1</sup> (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.

Champ : Nièvre, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

de 20 % des emplois, en très légère hausse ces 10 dernières années. Ces deux catégories représentent près de 9 emplois sur 10 dans la Nièvre. La

main d'œuvre familiale permanente est passé de 13 % en 2010 à 7 % en 2020, soit une baisse de près de 50 % en 10 ans.

### Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

**La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

**Un équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**L'unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

**Cette publication** présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)